



2022/507

Nomenclature: 1.1.10

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : 22FS21 MARCHÉ DE PRESTATION DE NETTOYAGE DU PÔLE DE SERVICE JEAN BERTIN A TARNOS

Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pour la partie législative et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 précité ;

Vu l'article L. 2122-1 Code de la commande publique et de l'article R2122-8 autorisant les marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable pour les marchés d'un montant inférieur à 40 000 euros HT ;

Vu la nécessité de passer un marché de services pour le nettoyage du pôle de service Jean Bertin,

Considérant l'analyse préalable des besoins,

Considérant l'offre remise par l'entreprise ITEMS située avenue de la Grande Baye à TARNOS.

D E C I D E

Article 1^{er} : de signer un marché de services pour le nettoyage du pôle de service Jean Bertin avec l'entreprise ITEMS pour un montant maximum par an de 12 000 € HT. Ce marché est conclu pour une durée initiale de 1 an du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Il pourra être reconduit tacitement deux fois pour une durée de un an, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2025.

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de la Commune.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télécours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services
- l'attributaire

Publié sur le site de la ville
le 08/11/2022

Fait à Tarnos, le 02 novembre 2022



Le Maire de Tarnos
Jean-Marc LESPADÉ